AJI - Gestion pour l'Education
58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Lycée Périer
Adresse : 270 rue Paradis

13295 MARSEILLE CEDEX 8

Pouvoir adjudicateur :
Mme GRAZI Evelyne
Contact : M. BONNAFFOUS JEAN-MARC
Tel : 0491139865
Fax :
Email : marchespublics-cc@lyceeperier.fr

Détail de la consultation - PAJI/21/01390 :

Type de produit : **BF12 : Fournitures - Viande fraîche, charcuterie - Alimentation**
Code CPV : **15110000-2 - Viande**
Objet : **VPAC2 - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**
Descriptif : VIANDE : COTES ET RÔTIS (BOEUF, VEAU, PORC, AGNEAU)

Liste des fichiers publiés avec cette consultation :
- 1 - REGLEMENT DE CONSULTATION 2022.docx
- 2 - VPAC2 - DC1 - LETTRE CANDIDATURE.docx
- 3 - VPAC2 - DC2 - DECLARATION.docx
- 4 - VPAC2 - ATTRI1 - ENGAGEMENT.docx
- 5 - VPAC2 - CCTP 2022.docx
- 6 - VPAC2 - remise hors marché.docx
- 7 - VPAC2 - Engagement de livraison.docx
- 8 - VPAC2 - Engagement de facturation.docx
- 9 - VPAC2 - BPU.xlsx

Transmission des offres :
- En déposant vos offres sur cette plateforme

Ceci n'est pas un certificat de publication

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des produits :	35 %
Qualité des conditions de livraison :	15 %
Prix :	50 %

Consultation publiée du 11/05/2021 au 10/09/2021. Echéance le 10/09/2021 à 12h00 (Heure de Paris).

AJI - Gestion pour l'Education
58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Modifications)

Modification du 24/08/2021 à 10h37 :

Objet : **BPU VPAC2 RECTIFE**

Descriptif : L'attention des candidats à ce marché est appelée sur la nécessité de remplir le BPU ci-joint, qui demande pour chaque espèce des précisions tarifaires suivant l'origine de la viande. Ces précisions sont obligatoires.
NB: les quantités par espèce ne sont pas cumulables (UE ou France)

Liste des fichiers publiés avec cette modification :
- 9 - VPAC2 - BPU.xlsx

Ceci n'est pas un certificat de publication

AJI - Gestion pour l'Education
58 avenue Saint Augustin
06200 Nice
Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98
contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Modifications)

Modification du 09/09/2021 à 14h34 :

Objet : **RAPPEL : PRECISION SUR COTATION RUNGIS**

Descriptif : Il est apporté les précisions suivantes pour finaliser l'offre de prix:

Nature et contenu et détermination des prix pour le marché Vpac2

? Les prix seront exprimés par majoration en coefficients (avec deux chiffres maximum après la virgule) par rapport à une cotation de référence définie pour chaque catégorie de viande, dans le CCP. Ces coefficients restent fixes durant la durée d?exécution du marché.
? L?offre précisera uniquement le coefficient de majoration pour chaque type de viande, les prix seront calculés par la commission avec la mercuriale de référence le jour de l?ouverture des plis. Les prix sont réputés comprendre les charges fiscales, parafiscales ou autre frappant obligatoirement la prestation.
? Le candidat aura à compléter le(s) tableau(x) en suivant rigoureusement les indications portées sur ce(s) document(s).
? Toute anomalie substantielle dans la présentation des chiffres et des calculs peut entraîner le rejet de l?offre. Tout tableau annexe doit être daté et signé par le candidat qui y appose son cachet.
En cas d?utilisation d?emballage, ceux ci seront prêtés et leur mouvement fera l?objet d?une simple comptabilisation en nombre, sans facturation.

Pour l?ensemble des viandes le fournisseur fera une proposition avec des viandes d?origine CEE et
une autre avec des viandes d?origine française.

Cours de Base

Les coefficients proposés par les candidats dans leurs offres seront appliqués sur les cours moyens du mois de aout 2021 pour le calcul des prix (même en cas de livraison de pièces de viande provenant de carcasses appartenant à une classe supérieure à « R ») Ces prix ne seront applicables qu?aux commandes de la cuisine centrale PERIER, du lycée Honoré DAUMIER et du lycée Blaise PASCAL.

BOEUF : Gros bovins - cotation moyenne EURO Vache (carcasse) - Qualité R.
Est exclue la viande de taureau.
VEAU : Veau de boucherie - cotation moyenne EURO Qualité R - classé rosé clair.
AGNEAU : Agneau de boucherie ? cotation moyenne EURO Qualité R état d?engraissement couvert n°3 carcasses 16 à 22 kg. Il ne pourra être livré que de la viande d?agneau de moins de 6 mois.
PORC : Découpe de porc de gros - Cotation moyenne EURO de la longe n° 3 sans palette ni travers. Sont exclues les viandes de truies et verrats.

Cotations de référence : Cotations mensuelles moyennes éditées par la SNM
Rubrique RUNGIS Viande en carcasses:
- Gros bovins (France ou UE selon le cas)
- Veaux de boucherie (France ou UE selon le cas)
- Ovins de boucherie (France ou UE selon le cas)
- Porc : longe sans travers ni palette

Prix payés

Pour chacune des espèces et catégories de viandes dont les quantités sont prévues au marché, le candidat propose un coefficient fixe applicable au cours de base ainsi déterminé. Le résultat obtenu donne le prix au Kg de la fourniture.

Période de référence

Les prix de règlement déterminés comme dit ci avant, seront applicables du 16 du mois en cours au 15 du mois suivant (Ex : les moyennes mensuelles de décembre 2021 détermineront, compte tenu des coefficients propres à chaque pièce de viande, les prix pratiqués du 16/01/21 au 15/02/22). Les prix retenus pour la 1ère quinzaine de janvier 2022 seront les prix moyens du marché.

Cas d?évolution du régime des mercuriales

Dans le cas où, pendant la période d?exécution du marché, l?une des mercuriales servant de base au prix du marché serait supprimée ou subirait une modification de son régime, le marché pourrait être modifié sur ce point par un avenant prenant pour base une autre mercuriale, avec modification des coefficients concernés le cas échéant.
A défaut d?accord entre les parties pour la rédaction de cet avenant, le marché serait automatiquement résilié à partir du jour de la suppression ou de la modification de la mercuriale de base initiale, sans indemnité d?aucune part.

Ceci n'est pas un certificat de publication